



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 31/01/2023 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Pierre-Yves KERLOCH - Toufik HAMD AOUI – Meissa NGOM

Excusé : MM. Jerry TOUSSAINT– Christophe MPAGA

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS CHAMPIONNATS & COUPES

Match N° 24552103 PARIS SPORT CULTURE / PARIS 15 O D3.A du 29/01/23

Match reporté au motif : doublon sur le même terrain.

La commission fixe la rencontre au 19/02/23.

Match N° 24551970 Paris15 AC 2 / La PANAMICAINE 1 D3.B du 05/02/23

Courriel de AC PARIS 15 du 30/01/23 demandant le report du match, motif : terrain fermé jusqu'au 10/02/23.

La commission fixe la rencontre au 26/02/23

Match N° 25112612 PARIS XVII POUCHET 2 / PETITS ANGES 2 D4.A du 22/01/23

Match non joué au motif : stade fermé suite à un droit de retrait des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 19/02/23.

Match N° 25112693 ES PARIS / AF PARIS 18(2) D4.B du 29/01/23

Courriel de AF PARIS 18 du 30/01/23 nous informant du dysfonctionnement de la tablette
courriel de ES PARIS du 30/01/23 confirmant le score de 0/3 pour AF PARIS 18.2

La commission entérine le score de 0/3 en faveur de l'équipe 2 de l'AF Paris 18.

Match N° 25112771 ESP GRAND PARIS / GOUTTE D'OR FC D4.C DU 19/02/23

Reprise du dossier – L'équipe de la Goutte D'Or FC a déjà un match remis au 19/02/23 Match N° 25112763 ES PARIS XIII / GOUTTE D'OR FC seniors D4.C du 19/02/23

*La commission fixe la rencontre au 05/03/23 et **transmet à la CDA pour la nomination des arbitres.***

Match n° 25112798 ENFANTS DE PASSY 2 / RACING CLUB 18 2 du 05/02/23

La commission fixe la rencontre au 05/03/23.

Match N° 25601442 AF PARIS 18 / TERNES coupe 75 du 29/01/23

La commission reporte cette rencontre à une date ultérieure dans l'attente du résultat de l'affaire pendante devant la commission des statuts et règlements concernant le match du tour précédent AF Paris 18 / Parisienne ES

SENIORS CDM**Match N° 25500927 PUC / CASTANHEIRA coupe 75 du 29/01/23**

Match reporté au motif : le PUC joue en coupe LPIFF le même jour

La commission fixe la rencontre au 19/02/23.

SENIORS FEMININES CHAMPIONNAT**Match N° 24602448 COURONNES OFC / SALESIENNE D1F du 04/02/23**

Courriel de SALESIENNE du 25/01/23 demande si le match est maintenu à sa date initiale car il est constaté que chaque match de l'équipe de COURONNES OFC est arrêté au motif équipe incomplète en cours de partie.

La commission confirme que cette équipe est toujours en compétition.

Match N° 24602446 Paris15 AC 1 / Paris XI US 1 D1 du 04/02/23**Match N° 24603884 Paris15 AC 2 / Paris CA 3 D1 du 04/02/23.**

Courriel de AC PARIS 15 du 30/01/23 demandant le report des 2 matches, motif : terrain fermé jusqu'au 10/02/23.

La commission reporte ces deux rencontres au 05/03/23.

ANCIENS CHAMPIONNATS & COUPE

Match N° 24552571 ES PARISIENNE 2 / ENFANTS GO D2.B du 22/01/23

COURRIEL DE ES PARISIENNE du 18/01/23 demandant le report du match, motif : stade fermé suite à un droit de retrait des agents de la ville de Paris, la DJS n'ayant pas de terrain de repli.

La commission fixe la rencontre au 19/02/23

Match N° 24552574 POUCHET / NICOLAITE CHAILLOT 2 D2.B du 22/01/23

COURRIEL de POUCHET du 19/01/23 demandant le report du match, motif : stade fermé suite à un droit de retrait des agents de la ville de Paris, la DJS n'ayant pas de terrain de repli.

La commission fixe la rencontre au 19/02/23

Match N° 25500941 ES PARISIENNE / PARIS 13 ATLETICO coupe 75 du 29/01/23.

Courriel de ES PARISIENNE du 19/01/23 demandant le report du match, motif : match de championnat R3 remis le même jour.

La commission fixe la rencontre au 19/02/23.

JEUNES

U 14

Dossier transmis par la Commission de discipline du 10/01/23 qui a infligé une suspension de terrain de 2 matches fermes à l'équipe de l'AF PARIS 18 à domicile à compter du 28/01/23 en dehors du 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissement de Paris ainsi qu'au parc de Bobigny

Rencontres concernées du championnat U14 D1

Match n° 24553447 AF PARIS 18 / PARIS CA du 04/02/23

Match n° 24553456 AF PARIS 18 / PARIS 13 ATLETICO 2 du 11/03/23

Courriel de AF PARIS 18 du 27/01/23 nous informant que les 2 rencontres auront lieu à 13h00 au Parc interdépartemental de la Courneuve 51 avenue Roger Salengro 93120 LA COURNEUVE

La commission en prend bonne note et demande à l'AF Paris 18 de prévenir ses adversaires.

Match N° 24612605 PARIS XVII POUCHET / MACCABI PARIS METROPOLE 2 D2.B du 28/01/23

Lecture des rapports des 2 clubs : refus de l'arbitre officiel de donner le coup d'envoi jugeant l'arrivée tardive du 3^{ème} dirigeant de MACCABI PARIS METROPOLE, le second n'ayant en sa possession que sa pièce d'identité inscrite sur la feuille de match. Les éducateurs des 2 clubs prennent la décision de jouer le match jusqu'à son terme.

Rapport de MACCABI PARIS demandant que le score de ce match "dit amical" soit homologué : Victoire de l'équipe de Paris XVII POUCHET 5/3 sur l'équipe 2 de MACCABI PARIS METROPOLE.

Hors de la présence de M. BENGUIGUI, la commission entérine le score de 5/3 en faveur de l'équipe de Paris XVII Pouchet.

U 16

Match N° 25116639 AF PARIS 18.2 / JAM D3.B du 05/02/23

Courriel de l'AF PARIS 18 du 30/01/23 demandant le report du match, motif : décès d'un proche (père de l'éducateur)

Courriel de la DJS nous informant qu'aucun créneau n'est disponible pour programmer ce match le 05/02/23.

*La commission fixe la rencontre au 19/02/23 avec 1 arbitre officiel à la charge du club recevant et **transmet à la CDA pour sa désignation.***

Match N° 25116706 SOLITAIRES 2 / VIKING PARIS D3.C DU 11/12/22**Reprise du dossier (PV du 13/12/22)**

Lecture de la FMI, match non joué, motif : terrain non programmé et non disponible. La commission met en délibéré dans l'attente de renseignements complémentaires.

Courriel de la DJS du 30/01/23 nous confirmant que SOLITAIRES a bien fait la demande mais la DJS n'avait aucun créneau disponible.

La commission fixe la rencontre au 19/02/23.

U 18**Match N° 24580948 PITRAY OLIER 4 / MINIS & MAXIS D3.A du 05/03/23**

Accord des 2 clubs sur footclubs pour avancer ce match le 19/02/23.

La commission donne son accord.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts, 0 but) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} Appel

Match N° 25477925 CAMILLIENNE 2 / SALESIENNE 2 coupe amitié U16 du 29/01/23

2^{ème} et dernier appel

Match N° 25119239 CHAMPIONNET 2 / NICOLAITE CHAILLOT 3 U14 D4.B du 21/01/23

DIVERS TOUTES CATEGORIES**Rappel aux clubs :**

- **HORAIRES OFFICIELS** – Article 15.6 du RSG

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

A compter du PV du 13/09/22, la commission accorde en catégorie U16 les coups d'envoi à 11H afin de faciliter au service du BRES de la DJS de la Mairie de Paris la programmation des rencontres.

- **COULEURS MAILLOTS**

Il est demandé de respecter les couleurs déclarées du club sur footclubs surtout en cas de déplacement, car en cas de couleurs approchantes le club recevant peut l'anticiper, la charge lui incombant, sans avoir la surprise de voir arriver l'équipe visiteuse avec des maillots d'une couleur inconnue.

- **DEROGATIONS ACCORDEES** pour la saison 22/23

**Courriel des ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR du 30/06/2022 demandant une dérogation de terrain stade des fillettes bis classé T6, pour les seniors D1. A titre exceptionnel, la commission donne son accord sur la saison 2022/2023 afin de permettre au club des enfants de la Goutte d'Or d'introduire un dossier auprès de la commission des terrains pour un*

classement T5. (PV du 06/09/22)

La commission demande au club pétitionnaire de transmettre les avancées de la demande en cours.

* Courriel de la CAMILLIENNE du 01/09/2022 demande une dérogation terrain stade Léo Lagrange pour les seniors D1 et D2. La commission donne son accord sur la saison 2022/2023 pour que les deux équipes seniors puissent jouer le dimanche après-midi sur ce terrain, 64 boulevard Poniatowski 75012 Paris. En ce qui concerne l'équipe seniors évoluant en D1, cette dérogation est la dernière si aucun dossier de classement n'est déposé à la commission des terrains. (PV du 06/09/22)

* Courriel de la CAMILLIENNE du 12/09/2022 demandant une dérogation éclairage du stade Léo Lagrange en seniors D1 pour la saison 22/23. La commission accordera la dérogation pour cette saison sur présentation du dossier introduit auprès de la commission des terrains demandant le classement de l'éclairage (cf PV du 06/09/22 concernant le terrain proprement dit) (PV du 13/09/22)

* Pour faire suite à la décision de la COC du 13/09/22 concernant la demande de dérogation de l'éclairage du stade Léo Lagrange. Transmission du courriel de la CAMILLIENNE à la DJS du 16/09/22 demandant la classification du stade Léo Lagrange ainsi que de son éclairage. La commission accorde la dérogation dans l'attente de la réponse des services de la ville de Paris ainsi que de la commission des terrains. (PV du 20/09/22)

* Courriel de CAMILLIENNE du 06/10/22 nous communiquant le courriel adressé à la DJS concernant la demande de classification du terrain et de l'éclairage du stade Léo LAGRANGE. La commission en prend bonne note et demande au club résident de suivre ce dossier devant la commission régionale des terrains de la LPIFF. (PV du 11/10/22)

La commission demande au club pétitionnaire de transmettre les avancées des demandes en cours.

* Courriel de l'AS PARIS du 07/09/2022 demandant une dérogation éclairage stade Nelson Mandela en seniors D2 pour la saison 22/23. La commission accordera la dérogation pour cette saison sur présentation du dossier introduit auprès de la commission des terrains demandant le classement de l'éclairage. (PV du 13/09/22)

Dérogation purgée - Ligue Paris Ile-de-France Saison 2022/2023 C.R.T.I.S. – 18/10/2022

LA-PLAINE-SAINT-DENIS – STADE NELSON MANDELA N° 1 – NNI 93 066 04 01

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 20/10/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 20/10/2022. Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 188 Lux
- Rapport Emin/Emaxi : 0.56.
- Facteur d'uniformité : 0.72.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au **18/10/2023**.

* Courriel de PARIS ALESIA du 26/09/22 demandant une dérogation terrain pour la saison 22/23 terrain actuellement classé T6 afin de jouer ses matches en D1. La commission accorde la dérogation pour la saison 22/23 (PV du 27/09/22)

* Courriel de Paris 15 AC demandant la dérogation pour le stade Rigoulot Paris 15ème. La commission accorde la dérogation pour le stade Rigoulot pour toutes compétitions et toutes catégories dans l'attente du renouvellement du classement du terrain et de l'éclairage effectué avec retard par la Mairie de Paris. (PV du 06/12/22)

Dérogation purgée - Ligue Paris Ile-de-France Saison 2022/2023 C.R.T.I.S. - 13/12/2022

PARIS – STADE CHARLES RIGOULOT – NNI 751150301

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 25/10/2022.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 13/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 13/11/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain

- Plan côté des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité
- Rapport de visite du 13/12/2022

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date mise à dispo : 21/10/2012 + 10 ans)

Au regard des éléments transmis et vu la spécificité de gestion des terrains synthétiques parisiens, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au **25/10/2032**.

Dérogation purgée - Ligue Paris Ile-de-France Saison 2022/2023 C.R.T.I.S. - 10/01/2023

PARIS – STADE CHARLES RIGOULOT – NNI 751150301

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 23/12/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 16/12/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 121 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0,45.
- Facteur d'uniformité : 0,77.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au **10/01/2025**.

** Courriel du MACCABI PARIS METROPOLE demandant la dérogation pour le stade Alain MIMOUN Paris 12ème. La commission accorde la dérogation pour le stade Alain MIMOUN pour toutes compétitions et toutes catégories dans l'attente du renouvellement du classement du terrain et de l'éclairage effectué avec retard par la Mairie de Paris. (PV du 06/12/22)*

Dérogation purgée - Ligue Paris Ile-de-France Saison 2022/2023 C.R.T.I.S. - 10/01/2023

PARIS – COMPLEXE SPORTIF ALAIN MIMOUN – NNI 751120501

Cette installation sportive était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 07/10/2022.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 16/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 13/12/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Tests in situ 28/04/2021
- Attestation Administrative de Capacité
- Rapport de visite du 19/03/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au **07/10/2032**.

Dérogation purgée - Ligue Paris Ile-de-France Saison 2022/2023 C.R.T.I.S. - 17/01/202

PARIS – STADE ALAIN MIMOUN – NNI 751120501

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 05/11/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 12/01/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 12/12/2022. Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 113 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.65.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au **17/01/2025**

** Courriel de l'ES 16ème du 10/01/23 demandant une dérogation pour la saison 22/23 concernant l'éclairage du terrain n°5 de l'Hippodrome d'Auteuil Parc de Puteaux dans l'attente d'un classement officiel de l'installation. La commission donne la dérogation et attend le retour du dossier de classement de la commission des terrains de la ligue. (PV du 10/01/23)*

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

SENIORS D4

LA PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)

MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

CDM

SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)

BUTTES CHAUMONT (PV du 24/01/23)

SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)

SUPERNOVA (PV du 20/09/22)

PETITS ANGES (PV du 11/10/22)

SOLITAIRES FC (PV du 15/11/22)

ANCIENS D2

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 15/11/22)

Anciens + 45 ans

PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

U18 D2

CFFP (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP (PV du 22/11/22)

U18 D3

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)

CHANTIER UA (PC du 18/10/22)

PETITS ANGES 2 (PV du 18/10/22)

U16 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP2 (PV du 06/12/22)

U16 D3

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

CHANTIER UA (PV du 27/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 18/10/22)

ESC Paris 20^{ème} (PV du 22/11/22)

ESC Paris XV (PV du 29/11/22)

U14 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP 2 (PV du 22/11/22)

U14 D3

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)

ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)

AS PARIS 2 (PV du 04/10/22)

ESC Paris 20 (PV du 18/10/22)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

ATTENTION APPELEE

Au vu de la recrudescence des faits disciplinaires dans toutes les catégories et quel que soit le niveau de la compétition, la commission a demandé à la CDA, dans la mesure du possible, de désigner un trio arbitral sur toutes les rencontres de coupe depuis le 28 janvier 2023 en vertu de l'article 17.1 du RSG 75. La charge du défraiement de ces derniers y est prévue (A la charge du club recevant lorsque c'est l'instance qui le décide et sinon à la charge du club demandeur)

COUPE 75 SENIORS

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 U20

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 U18

1/4 de finale le 05/03/23 – tirage le 07/02/23

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 SENIORS Féminines

1/4 de finale le 04/03/23 – tirage le 07/02/23

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 U16

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 U14

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage effectué le 17/01/23

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 SENIORS Amitié

1/2 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE CDM

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 Anciens

1/8 de finale – **(date butoir 19/02/23)**

1/4 de finale le 05/03/23 – tirage le 07/02/23

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/4 de finale le 28/01/23 – **(date butoir 11/03/23)**

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 U16 Amitié

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

COUPE 75 U14 Amitié

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage effectué le 17/01/23

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le 28/03/23

Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.